

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Cantate  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184660>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.  
 Pour l'étranger : le port en sus.

Lausanne, 2 Février 1878.

Nous nous sommes reproché plus d'une fois notre silence à l'endroit d'enfants du pays qui figurent avec honneur dans le monde des lettres et des beaux-arts. Notre seule excuse est que nous craignions que la mention de noms souvent inconnus de la plupart, ainsi que le genre biographie ne fussent une cause de lassitude pour nos lecteurs. Cela dit, nous insérons avec plaisir la communication suivante que nous trasmis un de nos collaborateurs :

**Un peintre vaudois.**

En 1821, un jeune garçon âgé de 11 ans sortait de La Sarraz, quittait peu après le sol vaudois, franchissait un de nos passages alpestres, puis seul toujours et à la garde de Dieu, débarquait dans la cité des papes.

Un sien cousin avait déjà exécuté le même voyage peu de temps auparavant, mais pour ne plus revoir la terre natale.

Tous deux étaient attirés par le même motif : l'étude de la peinture auprès de leur parent Kaisermann, et le second devait remplacer le premier auprès de l'illustre maître.

Charles-François Knebel, tel est le nom de notre concitoyen, promit tout ce que son parent attendait de lui. Il hérita de son talent et lui succéda comme paysagiste à l'aquarelle, modifiant et perfectionnant le genre de Kaisermann. Plus tard, il abandonna l'aquarelle pour la peinture à l'huile.

Une circonstance intéressante se rattachant au nom de Knebel, c'est qu'il était parent de Ch. Gleyre. Dans un séjour que ce dernier fit à Rome, ils se lièrent d'une intime amitié. Chacun, toutefois, conserva la manière qui lui était propre et il n'y eut entr'eux d'autre influence que celle qui résulte du contact de deux hommes que le génie a touchés.

Aujourd'hui Knebel n'est plus, mais grâce à la générosité de ses frères, notre Musée Arlaud possède un de ses meilleurs tableaux, *les Cascades de Tivoli*, que nous engageons tous nos lecteurs à aller voir.

C. B.

Un de nos abonnés de Lausanne nous communique la pièce suivante, pétillante d'esprit et de verve.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conte de vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

On ne saurait user plus spirituellement de la plaisanterie : ceux qui en sont l'objet peuvent en rire, mais non s'en fâcher.

**Cantate***composée pour un banquet d'avocats.***AIR CONNU.**

Sonnez, sonnez, grelots de la folie,  
 Sonnez, sonnez,  
 Jusqu'à demain sonnez!  
 Car les avocats, oui les avocats,  
 Tous les avocats sont réunis,  
 Car aujourd'hui, c'est jour de fête  
 Pour le barreau, pour ses amis,  
 Pour tous les blageurs du pays.  
 Sonnez, etc. . . .

**PARLÉ.**

Illustré Pathelin, toi notre noble ancêtre,  
 Dont le nez, à cent pas, flairait les fins ragoûts,  
 Que ton esprit fertile, ô très-honoré maître,  
 Dans ce banquet joyeux plane au milieu de nous.  
 Hélas! Où sont les tours que ta docte besace,  
 Sans jamais s'épuiser, crachait à chaque instant?  
 Ce siècle est fait de prose, — et ton indigne race  
 Va payer son souper, — ô honte! — argent comptant!  
 Maître, viens nous tancer sur notre platitude.  
 L'avocat d'aujourd'hui n'a plus l'esprit fécond;  
 A quoi servent, grand Dieu, la pratique et l'étude,  
 Et les moyens de forme, et les moyens de fond?!

Quoi, — payer un souper, et, chose horrible à dire,  
 En argent de bourgeois, en beaux et bons ducats!....  
 Non, maître, ne viens pas!... ton dédaigneux sourire,  
 Nous écraserait! Reste... au ciel des avocats...

**AIR : Quand j'étais roi de l'Arcadie**

Dans ce ciel où le client sue,  
 Des gouttes d'or sans se lasser,  
 Et sans maudire sa sangsue,  
 Lentement se laisse sucer,...  
 Où les fatras, les protocoles,  
 Les exploits, les procès-verbaux  
 Sont les immortelles corolles  
 De symboliques végétaux;  
 Dans ce ciel où les assistances  
 Ont un tarif illimité,  
 Où les appels et les instances

Vont épuisant l'éternité...  
 Où les plaideurs et leurs familles  
 Trouvent un plaisir sans pareil,  
 A garder le sac et les quilles,  
 En laissant l'huître à leur conseil ;  
 Où tout se plaide à qui perd gagne,  
 Où la réforme est un vain mot.  
 Où les clients de la campagne  
 Fournissent la cave et le pot :  
 Dans ce ciel où l'on incidente  
 Pour des *si*, même pour des *mais*,  
 Où tout texte a sa variante,  
 Où le juge ne dort jamais....

PARLÉ.

Mais laissons Pathelin, cette ombre magnanime.  
 Plus humble est l'idéal, frères, que nous cherchons.  
 Pathelin ! C'est trop beau, trop vaste, trop sublime.  
 Que sommes-nous auprès ? — D'infimes cornichons...  
 Vils cucurbitacés, concombres en bas âge,  
 Légumes ingénus, opprobre des jardins,  
 Indignes à jamais d'un pareil patronage,  
 Moins adroits, à coup sûr, — et même moins gredins !

MÊME AIR.

Depuis que la législature  
 A commis cette iniquité,  
 De nous faire dire : « Je jure  
 » De parler avec vérité. »  
 Le bon vieux temps de la basoche,  
 Bien loin de nous s'est envolé,  
 Nous laissant garnir notre poche  
 Des fruits d'un talent muselé !....

Ce n'est pas tout, — mon sang bouillonne  
 Quand je songe que sans motif,  
 Dans le pays on pétitionne  
 Pour réduire notre tarif !  
 Quoi ! la liberté d'industrie  
 Règne à peine depuis trois ans,  
 Que l'on voudrait, — ô ma patrie !  
 La supprimer à nos dépens !

PARLÉ.

Ah ! devant tant d'outrecuidance,  
 Frères, songeant au lendemain,  
 Frères, formons une sainte alliance  
 Et donnons-nous la main !

Qui sait, si ce n'est nous, émouvoir l'auditoire,  
 Décerner des lauriers au profond scélérat,  
 Transformer le plaignant en bouc expiatoire,  
 Et nous insinuer au cœur du magistrat.

« Elle a vécu, Myrto, la jeune Tarentine :  
 » Son beau corps a roulé sous la vague marine.  
 » Mon client l'a noyée, — il eût pu l'écorcher,  
 » Mais il ne l'a pas fait. — Ah ! laissez-vous toucher !  
 » Pleurez, sensibles coeurs, ô vous, tendres jurés,  
 » Oiseaux chers à Thémis, coeurs sensibles, pleurez ! »

*Air de la jeune Hermance.*

I

Ou raconte qu'un jour le diable,  
 Etant pour ses méfaits cité,  
 Trouvait son cas si détestable  
 Qu'il pleurait de perplexité.  
 Et quoi, lui dit une démonne,  
 Pourquoi sangloter sur ton cas,  
 Pour te tresser une couronne,  
 N'est-il pas assez d'avocats ?

II

Quand vint le jour de l'audience,  
 Le conseil, ne sachant pas voir  
 Le fauteuil prêt pour la défense,  
 Sur la sellette alla s'asseoir...  
 Le tribunal, nous dit l'histoire,  
 En fut d'autant plus amusé,  
 Qu'on avait pris dans l'auditoire  
 Le défenseur pour l'accusé.

PARLÉ.

Mais si l'ardeur de la jeunesse  
 Se plaît aux procès criminels,  
 L'âge mûr a plus de souplesse  
 Pour les moyens préjudiciables ;  
 A lui cette arène civile,  
 Où par des détours fastidieux,  
 On lutte de verve subtile  
 Pour jeter de la poudre aux yeux.

*Air des gendarmes.*

C'est un métier bien difficile,  
 Défendre la propriété,  
 Savoir s'exaspérer sans bile,  
 Et flatter sans servilité.  
 Hélas ! si nous n'avions encore  
 Pas plus souvent tort que raison,  
 Ah ! vraiment, la boîte à Pandore } *bis.*  
 Est un beurre en comparaison !

PARLÉ.

Ainsi, toujours poussés par l'aveugle tourmente  
 Au pénal, au civil, entraînés tour à tour,  
 Nous ne laissons jamais, sur le timbre de trente,  
 Sécher l'encre un seul jour !  
 Mais nous sommes au moins de vaillantes fourchettes.  
 Quand nous nous unissons pour boire et pour manger,  
 Nous faisons succéder les verres aux assiettes  
 Presque sans y songer !

*Air connu.*

Sonnez, sonnez, grelots de la folie,  
 Sonnez, sonnez,  
 Jusqu'à demain sonnez !  
 Car les avocats, oui les avocats,  
 Tous les avocats sont réunis,  
 Car aujourd'hui, c'est jour de fête  
 Pour le barreau, pour ses amis,  
 Pour tous les blagueurs du pays.  
 Sonnez, etc. . . .

Nous trouvons dans le *Nouvelliste Vaudois*, de 1803, les curieux détails qui suivent, contenus dans une correspondance de Morat, en date du 10 mai de la même année :

« Il vient de se passer dans le voisinage de notre ville un événement assez extraordinaire et qui aurait pu avoir les suites les plus fâcheuses.

Depuis quelque temps, les enfants des villages de Courgevaux et Villars en voulaient à ceux de Cressier. Ils ne manquaient pas une occasion de s'insulter. Le principe de cette animosité n'est pas bien connu : les uns l'attribuent à la différence de religion, d'autres peut-être, aux discours qu'ils pouvaient avoir entendu tenir à leurs parents sur les opinions politiques.

Quoi qu'il en soit, les enfants de Cressier ont envoyé à ceux de Courgevaux un cartel pour les engager de se trouver dimanche, 8 de ce mois, en présence, et vider leur querelle les armes à la main. Ceux-ci ont accepté courageusement le défi ; les premiers sont sortis de Cressier à deux heures après midi, au nombre de trente, armés de fusils, de sabres, de hâches et commandés par un de leurs camarades, âgé de 13 ans. Ils ont de suite occupé le grand bois de Boulay, qui est sur une hauteur de la chapelle des os, et s'y sont partagés en différents postes. Ils ont bientôt vu paraître ceux de Courgevaux, pareillement armés, mais au nombre de 50, et marchant en bon ordre ; le plus âgé de part et d'autre n'avait pas plus de 16 ans et le plus grand nombre n'en avait que 10 à 12. Quand les deux partis se sont vus en présence, ils se sont fusillés pendant quelque temps, sans se faire beaucoup de mal. Cressier a voulu faire un changement de position pour cerner Courgevaux ; celui-ci s'en étant aperçu, a chargé vivement à l'arme blanche. Comme il avait la supériorité du nombre, il n'a pas tardé à mettre son ennemi en pleine déroute, malgré les soins que mettait le petit général à assurer sa retraite. Un peloton des vainqueurs, en poursuivant les fuyards, est tombé dans une embuscade et a essuyé quelques coups de feu, dont l'un a tué roide le petit-fils du fermier de l'ex-conseiller Diesbach, de Fribourg, enfant de 16 ans.

Ceux de Cressier ont regagné comme ils ont pu leur village ; un traîneur, qui ne courait pas aussi bien que les autres, ou qui était peut-être blessé a été fait prisonnier : on ne lui a pas fait le moindre mal ; mais quatre fusiliers et un caporal, l'ont conduit militairement à Morat, où il a été relâché sur-le-champ. Ceux de Villars avaient reçu le même cartel et devaient se trouver sur le terrain, pour prendre en flanc ceux de Cressier ; mais leurs parents qui en avaient eu avis, leur avaient défendu de sortir. Cette aventure a fait assez de bruit ; on espère qu'elle n'aura pas de suite, et on croit que les autorités, auxquelles on en a rendu compte, remettront à leurs parents le soin de punir ces petits héros d'une manière proportionnée à leur âge. »

#### Le menistre et le régent.

Lai a grand teimps que lè menistre et lè régent ne pouant pas sè chreintre. On ma contâ que, dau teims dai Bernois, dein on velâdzo dè per tzi nos, lai avai 'na préire su senanna, lo dedzau. Lo menistre liaisai on tsapitre, fasai tsantâ on chêmo, et pu veginai 'na préire et tot étaï de.

On dedzau dan, lo menistre et lo régent sè trovirant tot solet à l'église.

— Du que nos sein solet, que dese lo menistre, crayo que nos pouein nos ein allâ.

— Diable l'allâie, que lai fe lo régent ; se vos îra tot solet, à la boun'haura, mâ su quie et vos daité fère la préire, et tot voutron servîço, du que lai a quaucon po vos ôûre.

Lè bon ! que sè peinsa lo menistre. Et l'auvrè sa Biblia et sè met à liaire, aprî avâi de l'au nom de Dieu, eccétra, ainsi soit-i, — lo petit chômo ceint dix-sa (117), que n'a que dou versets, et que l'es-pèdié dein la menuta, et l'eindiquè po tsantâ lo chômo ceint dix-nau (119) que ne finit pas, vos sédè.

Ma fai, fut bin force au régent dè tsantâ, tandis que lo menistre fasai on sonno dein sa chaire. Mâ quand lo régent l'ohie ronclâ et que cheinte que drumessâi dè tot son coradzo, ie botza lo chômo pè lo maitein et décampa.

L'histoire dit que lo menistre a drumâi trâi z'hauré d'orlodzo, mâ lo régent l'a z'u na semonça, câ lo menistre pau bin sè reveindzî, mâ lo régent ne dâi pas lo fère.

L. FAVRAT.

Le style figuré des diverses littératures est encombré d'images fausses, surtout dans le style religieux, parce que beaucoup de choses considérées dans un certain temps comme réelles sont tombées dans le domaine de l'absurde.

En voici un exemple tiré des œuvres de Guillaume Guizot, fils du célèbre autoritaire :

« Quand on lit ce qui reste des poètes comiques contemporains de Périclès, et qu'on songe à Périclès lui-même et à son genre d'éloquence, on croit voir passer, à travers les profondeurs limpides d'un lac Léman, qui ne peut arrêter le fleuve, le courant impétueux et moins chaste d'un Rhône qui ne se mêle pas au lac. » (Ménandre, sa vie et ses œuvres.)

Guillaume Guizot peut aller de pair avec ces grandes dames de Paris auxquelles on faisait croire que les vachers suisses naissent avec la chaise à traire.

L. F.

#### LE BOULET

##### III

Dans cette même matinée où s'étaient rencontrés Didier et Marasquin, le vieux militaire avait voulu jouir encore une fois de la vue d'un ciel pur et respirer l'air embaumé par les chèvre-feuilles jadis plantés de sa main. Il s'était fait transporter à l'entrée de la maisonnette, dans un grand fau-